

**EASY pro Indexed 1 an****Easy**
pro

Prix variables gaz naturel pour les contrats conclus en Février 2023

Pour les professionnels en Région Wallonne

Prix tva exclue

Composition du prix de votre énergie ⁽⁶⁾

- Energie fournie (ENGIE)
- Coûts de réseaux (Gestionnaire de réseau)
- Impôts et charges (Gouvernement)

Vos avantages

Profitez d'un prix variable, qui reste fixe durant 3 mois quelle que soit l'évolution du marché de l'énergie

Services gratuits

- Service client en ligne et hors ligne 5 étoiles
- Facture par la poste ou par e-mail
- Réductions chez nos partenaires

Prix indexés de l'énergie - 1 an**Redevance fixe (€/an)**

38,50

**Prix par kWh ⁽¹⁾ (€/cent/kWh)**
Prix trimestriels

14,173

Prix par kWh ⁽¹⁾ (€/cent/kWh)
Prix annuels estimés

10,348

Coûts de réseaux (distribution et transport) ⁽²⁾

Gestionnaire du réseau de distribution	Distribution						Transport €/cent/kWh
	Petite consommation <= 5 000 kWh/an		Moyenne consommation 5 001 – 150 000 kWh/an		Grande consommation >= 150 001 kWh/an		
	Terme fixe €/an	Terme proportionnel €/cent/kWh	Terme fixe €/an	Terme proportionnel €/cent/kWh	Terme fixe €/an	Terme proportionnel €/cent/kWh	
ORES (Brabant Wallon)	24,78	3,334	101,80	1,526	630,65	1,102	0,144
ORES (Hainaut Gaz)	24,09	3,633	97,55	1,776	601,95	1,346	0,144
ORES (Luxembourg)	21,18	2,730	79,52	1,304	480,05	0,990	0,144
ORES (Mouscron)	21,54	2,888	81,75	1,470	495,13	1,140	0,144
ORES (Namur)	25,00	3,536	103,19	1,641	640,07	1,196	0,144
TECTEO - RESA	27,56	3,112	97,26	1,718	767,16	1,520	0,144



EASY pro Indexed 1 an

Easy pro



Prix variables gaz naturel pour les contrats conclus en Février 2023
Pour les professionnels en Région Wallonne
Prix tva exclue

Suppléments

Suppléments (€cent/kWh)

Cotisation sur l'énergie	0,054
Accise fédérale ⁽⁸⁾	0,00
Redevance raccordement ⁽³⁾	0,00750

- (1) Le prix variable offert peut être modifié dans le courant du mois (p.ex. suite à des variations dans la disponibilité d'électricité sur le marché). Le prix valable est celui qui est affiché sur engie.be à la date de souscription du contrat. Les formules de prix sont valables pour tous les contrats conclus en Février 2023 et débutant au plus tard le dernier jour du 6e mois après la souscription du contrat.

Le prix ci-dessus a été calculé sur la base du paramètre trimestriel TTF103 (Heren) = 119,0763 €/MWh, d'application durant le 1er trimestre 2023. Le paramètre TTF103 (Heren) est calculé et publié par ENGIE (voir engie.be).

Le paramètre TTF103 (Heren) annuel estimé s'élève à 80,8270 €/MWh pour ce mois-ci selon la méthodologie de la VREG :

<https://www.vreg.be/nl/faq/berekening-variabele-energieprijzen-de-v-te-str>

Le coefficient multiplicateur du TTF103 (Heren) est dimensionné pour convertir le prix du TTF103 (Heren) en c€/kWh.

Le paramètre TTF103 (Heren) évolue en fonction du prix du gaz sur le marché de gros aux Pays-Bas « ESGM » (TTF).

La définition du TTF103 (Heren) est la suivante : TTF103 (Heren) est la moyenne arithmétique des prix forwards journaliers du gaz naturel pour le trimestre de fourniture concerné sur les « European Spot Gas Markets » (« ESGM ») (tels que publiés par ICIS-Heren Energy Ltd., sous le titre « TTF Price Assessment ») pendant le mois précédant le trimestre de fourniture.

Les factures de consommation sont établies sur la base de la moyenne pondérée des prix de la période de consommation concernée.

La formule hors TVA d'application pour Février 2023 est la suivante :

Prélèvement : $2,2651 + (0,1000 \times \text{TTF103 (Heren)})$

- (2) Les coûts de réseau sont approuvés par la CREG et par la CWaPE.
- (3) Vous ne payez pas de TVA sur ces coûts.
- (6) Le calcul a été effectué en août 2022 pour un contrat EASY pro Indexed sur la base d'une consommation professionnelle de 35000 kWh/an en Wallonie.
- (8) Droit d'accise spécial d'application à partir du 01/01/2023 remplaçant la cotisation fédérale. Il est calculé sur base annuelle suivant un tarif dégressif par tranche de consommation.